



## PUBLICITE MENSONGERE dans catalogue des soldes

Par **manu19774**, le **05/03/2015** à **18:52**

Bonjour

Auchan a fait un prospectus pour les soldes et je suis allée le 1er jour des soldes chez Auchan pour acheter la tondeuse et la balançoire en solde et Auchan m'a dit que ces produits n'étaient pas arrivés?

Ils ont noté mon nom et coordonnées téléphonique et mis dans une liste d'attente ( numéro 1) et m'ont dit qu'il me contacterait dès réception des articles. Ils m'ont contacté 20jours après pour me dire que dans 10 jours la tondeuse arriverait.

Au final, Fin des soldes, toujours rien. 1 mois après les soldes rien.

Ai-je le droit de réclamer une tondeuse au prix indiqué dans leur prospectus?  
N'est-ce pas de la publicité mensongère?

Merci beaucoup

Par **janus2fr**, le **05/03/2015** à **22:41**

Bonjour,

Cela semble surtout contraire à la législation sur les soldes. Les articles soldés doivent être au magasin au moins un mois avant l'ouverture de la période des soldes.

Je rappelle que les soldes sont faits pour écouler les produits de l'ancienne collection avant de mettre en vente la nouvelle.

Donc ici, si les article prétendument soldés n'étaient encore qu'en commande, c'est totalement contraire à la législation.

Plus d'infos sur la législation sur les soldes :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/consommation/Pratiques-commerciales/Soldes>